



FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera **fermée du lundi 19 décembre au mercredi 28 décembre 2016** pour les fêtes de fin d'année. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 03.89.70.06.86 ou son Adjointe au 03.68.06.87.27.

➔ PERMANENCE LE 31 DECEMBRE 2016

Une permanence sera assurée **le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h**. Cette permanence est notamment prévue pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales. Dans ce cas, nous vous rappelons les pièces à fournir: le formulaire d'inscription (Cerfa n°12669*01), une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

CEREMONIE DES VŒUX 2017

Le Maire, ses Adjointes et l'ensemble du Conseil Municipal ont le plaisir de convier l'ensemble des Chavannaises et des Chavannais à la cérémonie des vœux qui se déroulera

le dimanche 8 janvier 2017 à 11h
Salle de l'A.E.P. — Centre Jean Barthelemy

Afin de conclure ce moment de convivialité, le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

RETABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera rétablie **pour les mineurs à partir du 15 janvier 2017**. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

Ainsi à compter du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

L'ECOLE J.-Y. COUSTEAU COLLECTE VOS CAPSULES TASSIMO



L'école J.-Y. COUSTEAU participe au programme de collecte des T DISCS usagés (capsules et emballages qui contenaient les capsules Tassimo) avec Terracycle. Les T DISCS leur permettent d'obtenir des points Terracycle convertibles en don. Les T DISCS usagés sont ensuite recyclés et transformés en produits d'usage courant. Participez en apportant vos capsules dans les deux points de collecte installés : le premier à l'école et le second à la mairie.

TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES

Nous vous rappelons que les haies et arbustes plantés en limite de propriété **ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public et doivent donc être taillés à l'aplomb des limites séparatives**. En dehors de l'obligation formalisée par les textes, l'empiétement des végétaux sur le domaine public pose un véritable problème de sécurité, tant pour les automobilistes que pour les piétons.

D'avance, nous vous remercions toutes et tous de votre contribution à l'entretien de notre commune.

COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE

En prévision de la coupe de bois 2017, nous vous remercions de faire connaître vos besoins en bois enstéré, BIL (bois long) ou fonds de coupe à la Mairie. Seules les quantités commandées seront façonnées. A cet effet, **merci de déposer le bon de commande ci-dessous au secrétariat de Mairie avant le 15 janvier 2017**. Passé ce délai, nous ne pouvons garantir la disponibilité.



Compte-tenu des mésaventures météorologiques des deux dernières années, les stères seront mis à disposition en bordure de chemin afin de faciliter leur retrait. Cela se traduit par un surcoût de 3€ par stère pour un prix de 42€. Le prix du bois long reste quant à lui inchangé à 37€/m³.



BON DE COMMANDE BOIS 2017

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

- | | | | |
|--|--------------------|------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> BIL (bois long) | 37€/m ³ | Quantité : | m ³ |
| <input type="checkbox"/> Stères | 42€/stère | Quantité : | stères |
| <input type="checkbox"/> Fonds de coupe | | Quantité : | |

Fait à, le/...../..... Signature :



Le Maire, ses adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal et les employés communaux vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

